

## 8 décembre : fête de l'Immaculée Conception

Beaucoup de catholiques croient que le dogme de l'Immaculée Conception se réfère à la conception de Jésus qui, selon les Evangiles, est né d'une vierge : Marie.

Or, **l'Immaculée Conception**, telle que l'entend l'Eglise catholique depuis 1854, est celle de Marie, **"préservée de toute souillure du péché originel, dès le premier moment de sa conception, par une grâce singulière et un privilège accordés par le Dieu Tout - Puissant"** :

**Ce dogme a été proclamé par Pie IX**

**Le 8 décembre 1854**

« Nous déclarons, prononçons et définissons que la doctrine, qui tient que la bienheureuse Vierge Marie a été, au premier instant de sa conception par une grâce et une faveur singulière du Dieu tout-puissant, en vue des mérites de Jésus-Christ, Sauveur du genre humain, préservée intacte de toute souillure du péché originel, est une doctrine révélée de Dieu, et qu'ainsi elle doit être crue fermement, et constamment par tous les fidèles. »

(Bulle *Ineffabilis Deus* du).

Cela signifie que Marie est la seule femme à avoir été exemptée des effets du péché originel (qui, pour les chrétiens, affecte tous les hommes depuis la faute d'Adam et d'Eve), la seule femme, donc, qui serait absolument pure.

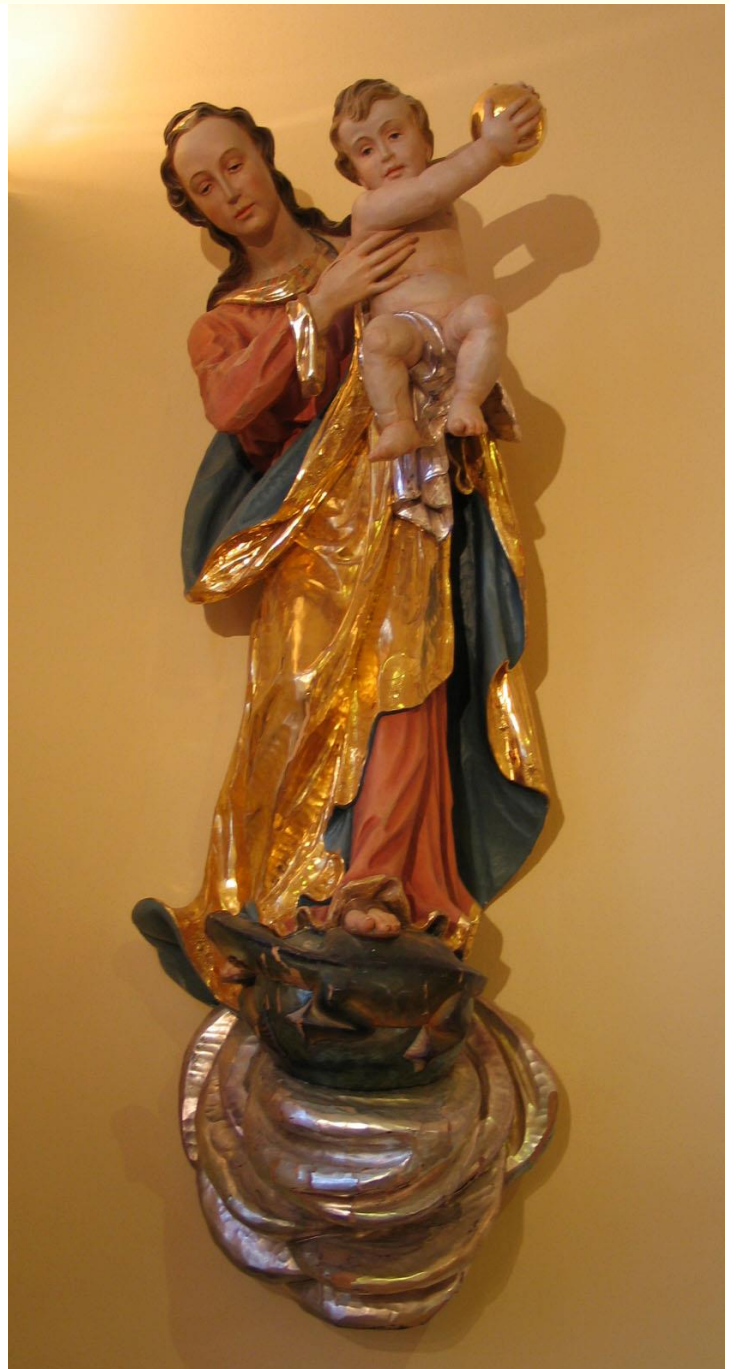
### Historique et fondements :

Dès le II<sup>e</sup> siècle, saint Irénée voyant en Marie une *nouvelle Ève*, semblait déjà orienter les fidèles dans la direction de la Conception Immaculée. Une orientation vers une idée encore bien obscure.

Plus tard, sous l'influence des Églises d'Orient, la réflexion et la prière se portent sur *Marie toute sainte*.

Au VIII<sup>e</sup> siècle, on célèbre la fête de la conception de Marie, mais spécifiquement, il s'agit de fêter la conception *miraculeuse* de Marie par sa mère Anne jusqu'alors stérile. On est loin de l'Immaculée Conception.

Au IX<sup>e</sup> siècle, l'école anglaise par un disciple de saint Anselme, Eadmer, parle non plus de la conception miraculeuse d'Anne, mais de l'Immaculée Conception de Marie. Cette opinion aurait permis le passage au dogme si l'opposition du grand serviteur et admirateur de Marie qu'est saint Bernard de Clairvaux ne s'était pas déclarée. Saint Bernard dit en effet, que Marie ne pouvait être sanctifiée avant son animation, mais qu'elle le fut après dans le sein de sa mère, avant sa naissance.



L'Immaculée Conception de la Vierge allait ainsi se heurter durant le Moyen Âge à des controverses d'écoles théologiques où brillent d'authentiques saints dominicains et franciscains. Les thèses de saint Augustin (354-430), toujours en l'honneur, sur le péché originel n'étaient pas pour aplanir les difficultés. C'est ainsi que saint Thomas d'Aquin (1227-1274) et son école résisteront à la croyance en l'Immaculée Conception.

C'est à Duns Scot, franciscain du XIIIe siècle, que revient l'honneur d'avoir renoué avec l'école monastique anglaise du XIe siècle. Il reprendra la formule célèbre : « Dieu pouvait préserver sa Mère du péché de la race, il convenait qu'il le fît et il l'a fait » (*Potuit, deuit, fecit*).

Cependant, dans le peuple chrétien, peu soucieux, sinon pas, des discussions scolastiques, l'idée de la Conception Immaculée poursuivait son chemin. En font foi plusieurs documents du Magistère sans nul doute à l'écoute de la *base*, mais aussi de ce que certains disent et écrivent à l'encontre du privilège exceptionnel de la Sainte Vierge.

Signalons tout d'abord, on sera étonné de l'apprendre, que le Concile de Bâle, en 1439, alors qu'il était schismatique, a défini la croyance en l'Immaculée Conception comme un dogme. Il ne fut évidemment pas retenu.

Cependant, en 1476, le pape Sixte IV approuve une messe et un office de l'Immaculée ; dans la Constitution *Cum praeexcelsa*, il considère « qu'il est digne, ou plutôt qu'il est dû, d'inviter tous les fidèles à rendre grâce et louange au Dieu tout puissant pour l'admirable Conception de la Vierge Immaculée ». En 1480, il approuve un nouvel office de l'Immaculée et en 1483, le même Sixte IV, par la Constitution *Grave nimis*, condamne ceux dont la prédication déclare illicite le privilège de Marie : « Nous répropons et condamnons leurs assertions comme fausses, entachées d'erreur et totalement contraires à la vérité ».

En 1617, Paul V interdit d'exprimer en public une opinion contraire à l'Immaculée Conception ; cinq ans plus tard, Grégoire XV étend cette défense aux écrits privés.

Le 8 décembre 1661, Alexandre VII marque les progrès et l'objet du culte de l'Immaculée Conception dans les termes que reprendra la définition dogmatique de Pie IX.

En 1708, Clément XI fait de l'Immaculée Conception une fête de précepte dans l'Église universelle.

**L'Institution, placée sous le patronage de Marie, célèbre sa fête le Vendredi 8 décembre. Une messe est proposée aux lycéens et aux collégiens à la Chapelle à 8h00, les familles y sont cordialement invitées.**

**Le plateau scientifique sera officiellement inauguré à 17h30 en présences des autorités civiles et religieuses de Belfort et du Territoire. Deux plaques seront dévoilées à la mémoire de Jean François ELOY (1940-2010, physicien et ancien élève) et de Bernard EGLIN (Professeur de physique décédé en 2017).**